



# Séance de formation de l'automne

Du 1<sup>er</sup> au 6 novembre 2022

Hôtel Sheraton du centre-ville, 123, rue Queen Ouest, Toronto

INSCRIPTION EN LIGNE À [WWW.CUPE.ON.CA/FR/](http://WWW.CUPE.ON.CA/FR/) À COMPTER DU 2 AOÛT 2022

N°	Cours	Horaire des cours	Coût
1	CSPAAT – Orientation médicale	Le mardi 1 <sup>er</sup> novembre, de 13 h 00 à 17 h 00; les mercredi 2, jeudi 3, vendredi 4 et samedi 5 novembre, de 9 h 00 à 17 h 00; le dimanche 6 novembre, de 9 h 30 à 12 h 30	235 \$
2	Santé et sécurité – Niveau I	Le mercredi 2 novembre, de 9 h 00 à 17 h 00; les jeudi 3, vendredi 4 et samedi 5 novembre, de 9 h 00 à 17 h 00; le dimanche 6 novembre, de 9 h 30 à 12 h 30	185 \$
3	Santé et sécurité – Niveau II	Le mercredi 2 novembre, de 9 h 00 à 17 h 00; les jeudi 3, vendredi 4 et samedi 5 novembre, de 9 h 00 à 17 h 00; le dimanche 6 novembre, de 9 h 30 à 12 h 30	185 \$
4	CSPAAT – Niveau 1 (FTO)	Le vendredi 4 novembre, de 13 h 00 à 17 h 00, le samedi 5 novembre, de 9 h 00 à 17 h 00; le dimanche 6 novembre, de 9 h 30 à 12 h 30	160 \$
5	CSPAAT – Niveau 2 (FTO)	Le vendredi 4 novembre, de 13 h 00 à 17 h 00, le samedi 5 novembre, de 9 h 00 à 17 h 00; le dimanche 6 novembre, de 9 h 30 à 12 h 30	160 \$
6	Dirigeants financiers (deux cours)	Le vendredi 4 novembre, de 13 h 00 à 17 h 00, le samedi 5 novembre, de 9 h 00 à 17 h 00; le dimanche 6 novembre, de 9 h 30 à 12 h 30	115 \$
7	Introduction au travail de délégué syndical (deux cours)	Le samedi 5 novembre, de 9 h 00 à 17 h 00; le dimanche 6 novembre, de 9 h 00 à 12 h 30	115 \$
8	Série d'apprentissage en santé et sécurité 1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contre le racisme</li> <li>• Comprendre la santé mentale</li> <li>• Des lieux de travail psychologiquement sûrs</li> </ul>	Le samedi 5 novembre, de 9 h 00 à 17 h 00; le dimanche 6 novembre, de 9 h 00 à 12 h 30	115 \$
9	Série d'apprentissage en santé et sécurité 2 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Solidarité à l'égard des travailleurs autochtones</li> <li>• Privatisation</li> <li>• Prise de notes</li> </ul>	Le samedi 5 novembre, de 9 h 00 à 17 h 00; le dimanche 6 novembre, de 9 h 00 à 12 h 30	115 \$

10	<b>Série d'apprentissage en santé et sécurité 3 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer notre pouvoir de mobilisation</li> <li>• Créer des lieux de travail exempts de toute forme de harcèlement</li> <li>• Créer des lieux de travail adaptés</li> </ul>	<b>Le samedi 5 novembre</b> , de 9 h 00 à 17 h 00; <b>le dimanche 6 novembre</b> , de 9 h 00 à 12 h 30	115 \$
11	<b>Les femmes abattent les obstacles</b>	<b>Le samedi 5 novembre</b> , de 9 h 00 à 17 h 00; <b>le dimanche 6 novembre</b> , de 9 h 00 à 12 h 30	115 \$
12	<b>Introduction à la santé et à la sécurité (offert entièrement en français SEULEMENT)</b>	<b>Le samedi 5 novembre</b> , de 9 h 00 à 17 h 00; <b>le dimanche 6 novembre</b> , de 9 h 00 à 12 h 30	115 \$
13	<b>Formation pour les membres des conseils exécutifs des sections locales</b>	<b>Le mardi 1<sup>er</sup> novembre</b> , de 13 h 00 à 17 h 00; <b>les mercredi 2, jeudi 3, vendredi 4 et samedi 5 novembre</b> , de 9 h 00 à 17 h 00; <b>le dimanche 6 novembre</b> , de 9 h 30 à 12 h 30	235 \$

**Chaque personne qui s'inscrit après le 1<sup>er</sup> octobre devra payer des frais pour inscription tardive de 50,00 \$.**

**Les membres des sections locales non affiliées au SCFP-Ontario qui s'inscrivent devront payer des frais supplémentaires de 135,00 \$.**

**POUR LA DESCRIPTION COMPLÈTE DES COURS, ALLEZ À [WWW.CUPE.ON.CA/FR/](http://WWW.CUPE.ON.CA/FR/).**

**INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE À [WWW.CUPE.ON.CA/FR/](http://WWW.CUPE.ON.CA/FR/) DÈS LE 2 AOÛT 2022. SI VOUS NE POUVEZ PAS VOUS INSCRIRE EN LIGNE OU SI VOUS AVEZ BESOIN DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES, VEUILLEZ APPELER GARYAN MARTIN AU 905 739-9739, POSTE 621. POUR TOUTES LES RÉSERVATIONS D'HÔTEL, APPELEZ VOYAGES WE AU 613 232-9908 OU AU 1 888 676-7747. Le tarif des chambres est de 223,00 \$ plus taxes, frais et contributions par nuit, en occupation simple ou double. La date limite pour les réservations est le vendredi 28 octobre 2022.**

**VEUILLEZ SUIVRE CES ÉTAPES SIMPLES POUR VOUS INSCRIRE EN LIGNE :**

- Visitez le site Web du SCFP-Ontario à [www.cupe.on.ca/fr/](http://www.cupe.on.ca/fr/).
- Cliquez sur l'onglet « Inscription à la séance de formation ».

## **RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS POUR LA SÉANCE DE FORMATION DE L'AUTOMNE DU SCFP-ONTARIO :**

- Tous les cours se terminent le dimanche 6 novembre, à 12 h 30. Cependant, les dates et les heures de début diffèrent selon le cours choisi.

- L'inscription a lieu le samedi 5 novembre, de 7 h 30 à 9 h 00, dans le foyer de la salle de bal Civic, à l'exception de tous les cours suivants : « CSPAAT », « Santé et sécurité », « Formation pour les membres des conseils exécutifs des sections locales » et « Dirigeants financiers » (voir les heures de début).
- Le nombre d'inscriptions par cours est limité et les inscriptions se font sur la base du premier arrivé premier servi.
- Les participants peuvent s'inscrire à **un** seul cours.
- Les cours sont offerts en anglais seulement, sauf indication contraire.
- **Le paiement pour les cours doit être fait avant la date de début des cours, soit par chèque (à l'ordre de « CUPE Ontario », 80, promenade Commerce Valley Est, bureau 1, Markham (Ontario) L3T 0B2) ou par carte de crédit en ligne au moment de l'inscription.**
- Un montant de 5,00 \$ provenant des frais d'inscription aux cours sera versé au Fonds de bourse d'études Bev Smale.
- Toutes les personnes provenant de sections locales non affiliées au SCFP-Ontario qui s'inscrivent doivent payer des frais supplémentaires de 135,00 \$.
- Après le 1<sup>er</sup> octobre, des frais de retard de 50,00 \$ s'appliqueront à chaque personne qui s'inscrit.
- **Aucun remboursement après le 21 octobre.**
- Pour les réservations d'hôtel, vous pouvez communiquer avec Voyages WE au 888 676-7747.
- Si vous avez besoin d'une subvention pour les soins familiaux, d'interprétation en français ou en langage ASL, ou si vous avez des besoins quant à l'accessibilité, veuillez remplir les formulaires lors de l'inscription en ligne.

**INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE AFIN  
D'ÉVITER LES FRAIS POUR INSCRIPTION TARDIVE**

# DESCRIPTION DES COURS

---

## **1. CSPAAT – ORIENTATION MÉDICALE** (5 jours, du mardi 1<sup>er</sup> novembre, 13 h 00, au dimanche 6 novembre, 12 h 30)

### **L'inscription se fait au début du cours**

C'est un programme complet conçu pour éliminer l'obstacle à la communication « médicale ». Il permettra aux participants de comprendre le contenu des rapports médicaux et de les appliquer pour régler les problèmes relatifs au droit des travailleurs blessés à des prestations. Tout au long du cours, on utilisera de réels rapports médicaux. La terminologie médicale est expliquée en termes compréhensibles, avec une série d'explications simples sous forme d'exercices. Les participants apprendront au sujet de l'anatomie humaine élémentaire, des fonctions et des systèmes de l'organisme et ils se concentreront sur des sujets courants dans la défense des dossiers de la CSPAAT. On discutera des blessures liées à un travail spécifique et on examinera en profondeur les maladies professionnelles et la façon de prouver un lien de causalité. On démystifiera le domaine de la santé, avec un aperçu des tests diagnostiques et des interventions chirurgicales. Les participants acquerront également une expérience pratique du calcul des diverses pensions contenues dans la loi. Dans le cadre de ce cours, on abordera également le fondement de l'ergonomie. **Les niveaux I et II, ainsi que le cours Niveau III - Appels ou le cours « Retour au travail » sont des prérequis pour suivre le cours « Orientation médicale ».**

## **2. SANTÉ ET SÉCURITÉ NIVEAU I** (30 heures, du mercredi 2 novembre, 9 h 00, au dimanche 6 novembre, 12 h 30)

### **L'inscription se fait au début du cours**

Ce cours traite d'une gamme complète de questions en matière de santé et de sécurité en ciblant la reconnaissance des dangers et les droits et responsabilités des parties présentes sur les lieux de travail, tel que prescrivent les lois actuelles. Ce programme clé de 30 heures est composé de dix modules qui incluent sept modules de base qui définissent les rôles respectifs des parties présentes sur les lieux de travail, soit la direction, le gouvernement et les travailleurs, quant à la santé et à la sécurité; il explique les lois provinciales et fédérales en vigueur en matière de santé et de sécurité; il traite de la façon dont fonctionne l'organisme et des effets néfastes des dangers sur l'organisme; il présente les agents cancérigènes et la façon de les reconnaître, ainsi que les substances toxiques, et leurs sources; il explique l'efficacité, ou le manque d'efficacité, des trois principes de contrôle fondamentaux, soit à la source, tout au long du parcours et chez le travailleur; il identifie les dangers que représente le bruit excessif au travail, il explique comment mesurer le bruit au travail et comment élaborer un programme de réduction du bruit. **Le Niveau I est un programme de certificat et c'est le cours préalable pour suivre le programme Niveau II et la formation pour les instructeurs. CETTE FORMATION N'EST PAS POUR L'ACCREDITATION, C'EST-À-DIRE POUR LES COMITÉS CONJOINTS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ QUI SONT MANDATÉS EN VERTU DU PROJET DE LOI 208.**

## **3. SANTÉ ET SÉCURITÉ NIVEAU II – LA LOI** (30 heures, du mercredi 2 novembre, 9 h 00, au dimanche 6 novembre, 12 h 30)

### **L'inscription se fait au début du cours**

Dans le cadre de ce programme, les participants acquièrent une meilleure compréhension de leurs droits et responsabilités légaux en tant que travailleurs et membres d'un comité conjoint de santé et de sécurité. Les techniques et les connaissances nécessaires pour effectuer des inspections en milieu de travail, ainsi que des enquêtes sur les accidents et les maladies sont une partie importante de cette discussion. On y examine également les compétences essentielles en recherche, ce qui aide les membres des comités à mener des projets proactifs visant à éliminer les risques en milieu de travail ou à contrôler l'exposition à de tels risques. **Le cours « Centre de santé et sécurité des travailleurs et travailleuses – Santé et sécurité au travail, Niveau I », est un prérequis. CE N'EST PAS UNE FORMATION QUI VISE UNE ACCREDITATION POUR LES MEMBRES DES COMITÉS CONJOINTS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ TEL QUE REQUIS PAR LA LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL.**

## **4. CSPAAT – NIVEAU 1 (FTO)** (12 heures, du vendredi 4 novembre, 13 h 00, au dimanche 6 novembre, 12 h 30)

### **L'inscription se fait au début du cours**

Le Niveau I est conçu pour communiquer des connaissances de base sur le système d'indemnisation des accidents du travail. Ce niveau s'adresse aux travailleurs qui souhaitent acquérir une connaissance de base de ce système parfois complexe ou qui doivent le faire. Les participants verront l'histoire de l'indemnisation des accidents du travail, ils en comprendront mieux la bureaucratie et apprendront quels sont quelques-uns des services et des prestations disponibles. De plus, on fera part d'expériences concrètes, on expliquera comment remplir les formulaires de la Commission et on expliquera comment trouver un représentant expérimenté.

## **5. CSPAAT – NIVEAU 2 (FTO)** (12 heures, du vendredi 4 novembre, 13 h 00, au dimanche 6 novembre, 12 h 30)

### **L'inscription se fait au début du cours**

Le Niveau II est conçu pour offrir aux travailleurs les compétences et les connaissances nécessaires pour représenter les travailleurs blessés lors des premières étapes de leur demande d'indemnisation. Ce niveau est conçu pour mettre à profit les connaissances acquises au Niveau I et s'adresse aux travailleurs qui deviendront des représentants des travailleurs. Les prestations et les services disponibles aux travailleurs blessés seront expliqués en détail, notamment les changements provoqués par les projets de loi 162, 165 et 99. Le cours examinera de manière approfondie les services et les prestations disponibles en vertu de la loi. Les participants y apprendront comment analyser les dossiers de demande d'indemnisation et à maîtriser l'art de la communication avec les médecins et le personnel de la Commission. Ces compétences permettront aux représentants de manœuvrer à travers la bureaucratie qui traditionnellement ralentit le processus décisionnel. On expliquera également le nouveau « système intégré d'appel » de la Commission, tout comme les nouveaux services de médiation. **Le cours « CSPAAT – Niveau I » est un cours préalable.**

## **6. DIRIGEANTS FINANCIERS** (12 heures, du vendredi 4 novembre, 13 h 00, au dimanche 6 novembre, 12 h 30)

### **L'inscription se fait au début du cours**

Cet atelier vous aidera à comprendre votre rôle en tant que secrétaire-trésorier ou encore en tant que syndic de votre section locale du SFCP. Vous y pratiquerez la tenue mensuelle du grand livre, la rédaction du rapport du secrétaire-trésorier et l'exécution de la conciliation bancaire. Vous apprendrez aussi comment remplir un rapport de la capitation et comment préparer un budget. Cet atelier vous offrira les connaissances de base en matière de comptabilité nécessaires pour occuper le poste de secrétaire-trésorier. **Veillez apporter une calculatrice et un exemplaire des règlements de votre section locale.**

## **7. INTRODUCTION AU TRAVAIL DE DÉLÉGUÉ SYNDICAL (EN ANGLAIS – 2 cours)** (du samedi 5 novembre, 9 h 00, au dimanche 6 novembre, 12 h 30)

### **Inscription dans le foyer de la salle de bal Civic, le samedi 5 novembre, de 7 h 30 à 9 h 00**

Que fait un délégué syndical du SFCP? Si vous êtes un nouveau délégué syndical et que vous désirez apprendre comment aider les membres du SFCP à régler les problèmes au travail, cet atelier d'introduction s'adresse à vous! Dans le cadre de cet atelier, vous en apprendrez plus au sujet du rôle du délégué syndical, des enquêtes sur les problèmes au travail, de la structure du SFCP, de la présentation d'un grief, des réunions avec la direction et du traitement des plaintes au travail. Après avoir complété le cours « Introduction au travail de délégué syndical », les délégués syndicaux peuvent suivre d'autres modules d'atelier de la « Série de cours pour les délégués syndicaux ». **Veillez apporter votre convention collective.**

## **8. SÉRIE DE COURS POUR LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX 1** (du samedi 5 novembre, 9 h 00, au dimanche 6 novembre, 12 h 30)

### **Inscription dans le foyer de la salle de bal Civic, le samedi 5 novembre, de 7 h 30 à 9 h 00**

- A) **Contre le racisme au travail** : cet atelier couvre les différents aspects du racisme sur le lieu de travail et le rôle que vous pouvez jouer en tant que délégué syndical pour le contrer.
- B) **Comprendre la santé mentale** : explorez le rôle des délégués syndicaux dans le soutien et la représentation des membres vivant avec des problèmes de santé mentale. Apprenez comment contrer la stigmatisation et comment amorcer une conversation au sujet d'un potentiel problème de santé mentale avec un membre.
- C) **Des lieux de travail psychologiquement sûrs** : quels sont les risques psychologiques au travail. Quel est notre rôle en tant que délégués syndicaux pour rendre nos lieux de travail sains et sécuritaires sur le plan psychologique.

## **9. SÉRIE DE COURS POUR LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX 2** (du samedi 5 novembre, 9 h 00, au dimanche 6 novembre, 12 h 30)

### **Inscription dans le foyer de la salle de bal Civic, le samedi 5 novembre, de 7 h 30 à 9 h 00**

- A) **Solidarité à l'égard des travailleurs autochtones** : informez-vous au sujet de l'histoire du colonialisme au Canada, prenez part à la dissipation de quelques mythes et explorez des façons d'établir la solidarité avec les travailleurs autochtones et de soutenir le processus de réconciliation au travail.
- B) **Privatisation** : apprenez-en plus au sujet des diverses formes de privatisation sur les lieux de travail du SFCP, de quelle façon la privatisation a une incidence sur nos membres, les services et la population, et ce que les délégués syndicaux peuvent faire à ce sujet.
- C) **Prise de notes** : pour quelle raison est-ce que je dois prendre des notes? Quels types de notes dois-je prendre? Est-ce que mes notes sont privées? Apprenez les réponses à des questions importantes comme celles-ci et pratiquez la prise de notes.

**10. SÉRIE DE COURS POUR LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX 3** (du samedi 5 novembre, 9 h 00, au dimanche 6 novembre, 12 h 30)

**Inscription dans le foyer de la salle de bal Civic, le samedi 5 novembre, de 7 h 30 à 9 h 00**

- A) **Améliorer notre pouvoir de mobilisation** : les délégués syndicaux peuvent jouer un rôle clé quand le syndicat doit mobiliser ses membres, que ce soit pour soutenir le comité de négociation ou mettre fin à une tentative de l'employeur de donner notre travail en sous-traitance. Apprenez-en plus au sujet de la théorie de la mobilisation et explorez de quelle façon les délégués syndicaux peuvent s'attaquer aux problèmes au travail de façons à faire participer plus de membres et à améliorer le pouvoir du syndicat.
- B) **Créer des lieux de travail exempts de toute forme de harcèlement** : apprenez à reconnaître le harcèlement, à éduquer les membres au sujet du harcèlement et à représenter les membres qui sont impliqués dans les plaintes pour harcèlement.
- C) **Créer des lieux de travail adaptés** : les lois en matière de droit de la personne requièrent que les employeurs répondent aux besoins en matière d'accommodement des travailleurs aux prises avec des obstacles à l'emploi. Ce module couvre :
- le cadre légal de l'obligation de prendre des mesures d'adaptation;
  - ce à quoi ressemble un bon processus et un bon plan d'adaptation; ce qu'il faut faire si l'employeur refuse de fournir un accommodement raisonnable.

**11. LES FEMMES ABATTENT LES OBSTACLES** (du samedi 5 novembre, 9 h 00, au dimanche 6 novembre, 12 h 30)

**Inscription dans le foyer de la salle de bal Civic, le samedi 5 novembre, de 7 h 30 à 9 h 00**

Apprenez-en plus au sujet de l'oppression subie par les femmes, de la politique et du changement social, le tout du point de vue d'une femme. Explorez les obstacles, les défis et les possibilités pour les femmes au sein du syndicat. Découvrez votre style de leadership personnel et élaborer un plan pour vos prochaines étapes personnelles.

**12. INTRODUCTION À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ (offert en FRANÇAIS SEULEMENT)** (du samedi 5 novembre, 9 h 00, au dimanche 6 novembre, 12 h 30)

**Inscription dans le foyer de la salle de bal Civic, le samedi 5 novembre, de 7 h 30 à 9 h 00**

Ce cours sert d'introduction au monde de la santé et de la sécurité et explore différents concepts de base dont :

- l'identification des dangers;
- la hiérarchie des contrôles;
- le rôle fondamental des comités de la santé et de la sécurité;
- les notions de base sur le droit de refuser.

REMARQUE : voir plus de cours sur la santé et la sécurité dans la série d'apprentissage sur la santé et la sécurité.

**13. FORMATION POUR LES MEMBRES DES CONSEILS EXÉCUTIFS DES SECTIONS LOCALES** (5 jours, du mardi 1<sup>er</sup> novembre, 13 h 00, au dimanche 6 novembre, 12 h 30)

**Inscription au début du cours**

Notre congrès a adopté un Plan d'action organisationnel de lutte contre le racisme afin de promouvoir des possibilités de leadership pour les membres racisés et autochtones. Nous offrons deux cours dans le but de nous concentrer sur l'équité et sur l'égalité au sein de notre syndicat. Nous demanderons aux gens de s'auto-identifier à savoir s'ils sont ou non des membres d'un groupe qui revendique l'équité.